



AGISSONS POUR L'ART D'AUJOURD'HUI, EXPRESSION VIVANTE DE NOTRE SOCIÉTÉ

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Rapport d'information de M. Jean-Pierre Placade, sénateur de la Haute-Garonne

A l'expression « art contemporain », il a été préféré celle d'« **art d'aujourd'hui** ». La notion d'art contemporain semble avoir été créée comme une formule de marketing qui a le défaut d'en faire un concept inaccessible, et donc difficile à s'approprier par le plus grand nombre. Or l'art d'aujourd'hui c'est un **art qui bouscule, qui dérange, parfois subversif, qui pousse chacun à s'interroger sur l'évolution de la société, sur la culture collective, sur le sens de la vie.**

La France au sein du marché de l'art contemporain

- L'art d'aujourd'hui est devenu un **enjeu politique et économique** dans une période d'extrêmes perturbations et de mutations profondes de nos sociétés. La **mondialisation a ainsi touché la position de la France** sur le marché de l'art, et plus particulièrement celui de l'art contemporain. La France est désormais classée quatrième derrière les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni.
- L'affaiblissement de la situation française s'est opéré dans un **contexte de montée en puissance des ventes d'art contemporain dans le monde**. Même si notre pays n'est pas resté en dehors de ce mouvement, les experts reconnaissent une insuffisante participation de la France au développement du marché mondial.
- Les artistes américains et chinois dominant en valeur et en volume le marché de l'art d'aujourd'hui. **Peu d'artistes français ont une visibilité internationale** et les prix de vente de leurs œuvres souffrent du « syndrome du zéro manquant ».
- Concomitamment à ces mouvements mondiaux, on a observé une **hausse vertigineuse des prix des œuvres d'art vendues aux enchères**. Elle suit d'ailleurs la hausse de leurs coûts de production qui peuvent facilement s'élever à plus d'un million d'euros.
- L'hyper-financiarisation du marché de l'art a fait émerger des **collectionneurs « stars »** comme François Pinault, devenus leaders de goûts pour désigner des artistes non moins médiatiques. Les **conservateurs** continuent d'exercer un pouvoir prescripteur à l'égard de la formation du goût artistique du public.
- La **représentativité des galeries et des artistes français** tend à décliner dans les grandes manifestations internationales d'art contemporain.
- Contrairement aux premières puissances sur le marché international, **la France n'a pas pris la mesure des enjeux géopolitiques de l'art.**

Les singularités de l'art contemporain en France

- Les enjeux sur les dispositions fiscales et réglementaires en matière d'acquisition d'œuvres d'art constituent des questions récurrentes, dont il ne faut pas négliger l'incidence sur l'attractivité de la France pour le marché de l'art. Le **dernier débat relatif aux œuvres d'art et à l'ISF fut néfaste pour le marché de l'art** tant à l'égard des acteurs étrangers que des collectionneurs français. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'impact négatif du **droit de suite** tout particulièrement pour les galeries d'art dont la politique d'achat est pénalisée.

- Le marché de l'art ne peut se réduire aux seules ventes aux enchères. Cette approche serait beaucoup trop réductrice. **On peut parler d'écosystème de l'art d'aujourd'hui**, notion utilisée par le président du Centre Pompidou. Le marché de l'art contemporain résulte de l'interaction entre ses différents acteurs : leur cloisonnement le prive d'un **développement durable**.

- Les **galeries**, premiers lieux de présentation des artistes d'aujourd'hui n'ont pas les moyens de les soutenir en raison des difficultés de financement, notamment lors des grands événements d'art contemporain. De taille modeste, elles souffrent d'une atomisation de la profession qui ne parvient pas à se fédérer. Par ailleurs, les galeries sont souvent les **oubliées de la commande publique**, l'État préférant traiter directement avec les artistes.

- Le **CNAP assure le soutien à la création, la gestion du « Fonds national d'art contemporain » et la diffusion de l'art contemporain**. Or il ne paraît pas aujourd'hui exploiter toutes les voies qui lui permettraient de soutenir l'art d'aujourd'hui à l'image d'un centre national du cinéma. Il est aussi regrettable que près de la moitié des collections ne soit pas exposée.

Les **obstacles à une valorisation de cette collection** doivent amener à se poser la question de la relation patrimoniale que

l'État souhaite maintenir avec l'art d'aujourd'hui.

- En matière de soutien à la création, la politique d'acquisition et de commande publique est souvent critiquée en raison de ses choix et de sa propension à instituer un « art officiel ». **Cette image, néfaste pour la scène française, doit amener à associer davantage les acteurs privés au processus de sélection.**

- **L'étanchéité des FRAC et du FNAC** semble encore trop forte malgré des efforts pour y remédier. Leur politique d'acquisition n'est pas toujours très transparente et elle est parfois menée plus au service des directeurs que de l'art. Ces dysfonctionnements occultent parfois les bénéfices d'un patrimoine fantastique que les territoires ont su constituer.

- Enfin, les institutions muséales telles que le **Centre Pompidou**, qui est un acteur majeur de l'art d'aujourd'hui en France, ou le **Palais de Tokyo** dont le chantier en cours sera achevé en 2012, ont besoin de trouver les moyens d'une politique à la fois d'acquisition et de valorisation internationale suffisantes. Ces moyens doivent notamment viser à soutenir les **artistes en milieu de carrière** qui ont été délaissés au profit des jeunes diplômés et des artistes confirmés.



© marinou71 - Fotolia.com

Les propositions du rapporteur : démocratiser l'art d'aujourd'hui en France

A. AFFICHER LA PRIORITÉ DE LA FRANCE POUR L'ART D'AUJOURD'HUI

1 → Donner les moyens à la scène française d'être reconnue dans le monde.

Proposition : demander à l'Institut français de créer un réseau de professionnels de l'art à l'étranger et un portail dédié aux artistes souhaitant travailler ou exposer à l'étranger.

Proposition : détacher des spécialistes de l'art contemporain dans des villes stratégiques à l'étranger pour constituer des « antennes-relais ».

Proposition : faire évoluer les missions du CNAP pour permettre à l'État de d'assurer son rôle de « facilitateur ». Développer le fonds de production afin d'accorder aux galeries des avances remboursables.

Proposition : demander à l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) d'accompagner les galeries dans l'obtention de crédits à travers une double mission de garantie et d'expertise.

2 → Coordonner les différents acteurs pour un vrai pilotage de la politique de soutien à l'art d'aujourd'hui.

Proposition : réfléchir à une meilleure coordination des différentes directions générales du ministère de la culture, par exemple en étudiant la pertinence de la mise en place d'une délégation à l'art contemporain.

Proposition : encourager la mise en place d'instruments d'observation de l'évolution de la conjoncture du marché de l'art, notamment pour l'art d'aujourd'hui, en dehors des données sur les ventes publiques.

Proposition : s'assurer de la publication d'une circulaire prévoyant, dans la procédure de commande publique, l'information et, le cas échéant, la participation des galeries d'art.

Proposition : inciter à poursuivre le débat sur les réformes fiscales en menant des études complètes sur les effets dissuasifs de la fiscalité française et européenne et en les mettant en relation avec les politiques de soutien à la création artistique.

3 → Favoriser la mobilité, la fluidité et le dialogue.

Proposition : encourager l'itinérance des expositions et les prêts d'œuvres d'art contemporain.

Proposition : limiter la durée du mandat des dirigeants des musées, des FRAC et des centres d'art, afin de faire circuler les talents.

Proposition : initier une réflexion sur la possibilité de revendre des œuvres d'art contemporain des collections du FNAC et des FRAC pour en acquérir de nouvelles. Il s'agirait d'associer la Commission scientifique nationale des collections à cette réflexion en lui demandant de proposer des recommandations.

B. DÉVELOPPER UNE FRANCE DE COLLECTIONNEURS

1 → Initier de nouvelles formes de mécénat pour encourager la démocratisation de la collection d'art d'aujourd'hui.

Proposition : encourager le mécénat individuel en élargissant à l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants le principe de la réduction d'impôt sur le revenu, accordé en contrepartie de dons aux œuvres d'intérêt général ou d'utilité publique.

Proposition : sécuriser fiscalement la loi sur le mécénat.

Proposition : revoir à la hausse la limitation des contreparties aux dons individuels.

Proposition : augmenter le plafond des déductions du montant des dons des PME en prévoyant une tranche forfaitaire au-delà de laquelle s'appliquerait le taux de 0,5 %.

2 → Sécuriser la position des collectionneurs français en contrepartie d'un meilleur accès aux œuvres d'art.

Proposition : inscrire, dans le code général des impôts, un statut fiscal spécifique aux collectionneurs qui prêtent ou exposent leurs œuvres d'art pour en favoriser l'accès au public.

Proposition : mieux encadrer le déroulement de la procédure de datation.

C. SOUTENIR ET DÉFENDRE LA CRÉATION FRANÇAISE

1 → Améliorer la formation des artistes en France.

Proposition : renforcer la connaissance du marché par les étudiants des écoles supérieures d'art et leur donner les clés de la gestion de leur carrière.

Proposition : développer les classes préparatoires publiques sur l'ensemble du territoire afin de démocratiser l'accès aux écoles d'art.

Proposition : encourager la présence des artistes au sein des établissements scolaires afin de favoriser l'éveil à la sensibilité artistique dès le plus jeune âge.

2 → Professionnaliser le secteur artistique.

Proposition : inciter les galeries d'art à se fédérer et à communiquer les informations susceptibles de mieux prendre en compte leur poids économique, leurs besoins et leur contribution au développement du marché de l'art contemporain.

Proposition : offrir aux artistes les moyens d'une visibilité plus forte tout au long de leur carrière.

Proposition : mettre en œuvre une convention collective des professionnels du secteur des arts plastiques.

Proposition : proposer aux artistes auteurs un dispositif de formation continue.

3 → Faciliter l'implantation des artistes en France.

Proposition : lancer un plan d'accueil national des artistes dans toutes les grandes villes de France et prévoir la possibilité de proposer un quota d'ateliers-logements pour les artistes dans les logements sociaux.

Proposition : conditionner le bail de logement-atelier à l'activité d'artiste.



Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication

Mission d'information sur l'Art contemporain

Présidente :
Marie-Christine Blandin

Sénatrice du Nord



Secrétariat de la commission
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.23
Télécopie : 01.42.34.33.33
secretariat-afcult@senat.fr

Rapporteur :
Jean-Pierre Plancade

Sénateur de la Haute-Garonne

Le présent document et le rapport complet n° 34 (2011-2012) sont disponibles sur Internet :

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :

Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06